

Mettre en œuvre les droits culturels dans la relation aux habitants dans les territoires

Renforcer le pouvoir d'agir

27 novembre 2026 ; 17 décembre 2026 ; 29 janvier 2027 ; 19 février 2027

Les droits culturels sont partie prenante du cadre des droits humains fondamentaux et des politiques publiques à l'échelle internationale, nationale, locale. A ce titre, ils constituent progressivement un référentiel commun, utile et transversal aujourd'hui à différentes pratiques professionnelles pour guider l'action publique et associative, tous domaines confondus, dans le sens du respect de la valeur des personnes et du développement de leur pouvoir d'agir.

Les collectivités publiques et les associations organisent des actions et services de proximité avec les habitants qui reposent bien souvent sur une logique de réponses à des besoins ou des problématiques dont l'expertise est exercée par les professionnels et/ou partagée en certains cas avec les personnes concernées à travers des dispositifs de consultation ou de participation.

Le référentiel des droits culturels peut être sollicité comme une boîte à outil complémentaire à celle de l'éducation populaire, de l'animation socio-culturelle et des politiques de développement local pour questionner la place qui est faite et peut être faite aux habitants dans la mise en oeuvre des actions dans les domaines qui les concernent (habitat, espace public, vie culturelle, relations interculturelles, animation locale, vie associative, solidarités locales, ...).

Cette formation-action propose d'interroger les formes de relation, de participation et de coopération que les acteurs associatifs et publics peuvent développer avec les habitants (enfants, jeunes, familles, personnes isolées, seniors, ...) d'un territoire (quartier, village, ville, communautés de communes, ...) à partir de la prise en compte des ressources culturelles et sociales des différents acteurs, comme un vecteur de renforcement du pouvoir d'agir de toutes les parties prenantes.

Publics	La formation s'adresse aux professionnel-le-s et bénévoles de l'animation socioculturelle, de l'éducation populaire, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la politique de la ville (centre sociaux et sociaux culturels, MJC, services des collectivités, associations...)
Prérequis	Aucun
Objectifs	A partir du référentiel des droits culturels : - Acquérir les notions fondamentales - Interroger et analyser ses pratiques professionnelles - Développer une méthodologie de projet et d'évaluation favorisant la mise en oeuvre des droits culturels des parties prenantes - Identifier les apports des droits culturels dans le développement du pouvoir d'agir des habitant·es / professionnels et l'animation des territoires
Contenus	<u>1ère journée</u> : Introduction et fondamentaux : entrer en formation-action <i>Matinée</i> - Accueil, présentation des objectifs et de la méthodologie de la formation, tour de table, présentation et partage des attentes et parcours des participants - Se repérer dans les Droits culturels : définitions, repères historiques, fondements : culture(s), identité, diversité, communauté culturelle, ... <i>Après-midi</i> - Activités d'exploration des notions liées aux 8 droits culturels - Exploration de ressources documentaires - Identification de problématiques professionnelles à analyser <u>2e journée</u> : Partage d'expériences : témoignages et analyse de la pratique <i>Matinée</i> - Présentation et partages de situations, actions et expérimentations professionnelles - Méthodologie de l'analyse de la pratique <i>Après-midi</i> - Analyse collective de la pratique - étude de cas par l'écoute active - Approche individuelle de l'analyse de la pratique <i>Entre J2 et J3, travail d'analyse individuel nécessaire, par la méthode de l'étude de cas (3 heures recommandées).</i> <u>3e journée</u> : Développer une méthodologie de projets au regard des droits culturels <i>Matinée</i> - Synthèse des analyses de la pratique (facteurs favorables / défavorables) - Choix d'un outil / projet / situation à mettre en oeuvre au regard des droits culturels - Exploration et croisement de ressources méthodologiques - Identification et sélection de critères

	<i>Après-midi</i> - Rédaction d'une fiche-action individuelle - Mise au travail d'outils professionnels de la structure et du professionnel <u>4e journée</u> : Evaluer une action au regard des droits culturels et bilan <i>Matinée</i> - Retour en collectif sur les projets mis en oeuvre, documents et outils réalisés, problématiques rencontrées - Evaluer une action au regard des droits culturels : indicateurs et outils - Enrichissement de la fiche-action sur l'évaluation - Partage des travaux sur l'évaluation <i>Après-midi</i> - Quel apport des droits culturels à la pratique ? - Bilan individuel et collectif de la formation
A l'issue de la formation vous serez en capacité de	- Identifier des endroits de respect et de non-respect des droits culturels des personnes dans vos pratiques - Intégrer la grille de lecture des droits culturels dans votre pratique et vos projets (de l'amont à l'aval des projets) - Vous interroger sur les enjeux de participation des habitants dans vos métiers dans les domaines de l'action publique et associative à la lumière des droits culturels - Mettre en oeuvre une démarche de progrès et de coopération par les droits culturels dans votre structure et auprès de vos interlocuteurs
Places disponibles	15 personnes
Modalités pédagogiques et d'évaluation	<u>Positionnement</u> : les attentes des stagiaires avant la formation sont recueillies en amont de la formation via un questionnaire en ligne ; il sera demandé aux participants d'identifier, en amont de la formation, un projet et/ou une pratique qui feront l'objet d'une analyse et d'une réflexion prospective Formation en présentiel, activités d'éducation populaire, échanges d'expériences et de pratiques, étude de cas, arpentage de ressources documentaires, conception d'outils, méthode expositive et expérimentielle, auto-évaluation, ...
Formateur.ices Intervenant.e-s	- Mickaël Roy, chargé de mission droits culturels, Tôt ou t'art - Grégoire Robillard, Délégué territorial, AFEV, Dunkerque - Pierre Schmitt, chargé de formation, Tôt ou t'art

Informations pratiques :

Dates	Lieux	Restauration	Transports
27 novembre 2026 ; 17 décembre 2026 ; 29 janvier 2027 ; 19 février 2027	La Fabrique de théâtre, 10 rue du Hohwald 67000 Strasbourg	Déjeuner non compris	<i>Parking payant</i> : rue du Ban de la Roche
Horaires 9h-12h30 13h30-17h	(ou lieu partenaire)	Boulangeries et restauration rapide dans le quartier à moins de 300 mètres et mise à disposition d'un micro-onde	<i>Transport en commun</i> : Laiterie (Tram B, Bus G, C1 et C6) Gare de Strasbourg à 1km
Durée 28 heures			

Tarifs :

1 200 € (membres Tôt ou t'art) / 1 500 € (non membres)

Contact – inscription - renseignements :

Pierre SCHMITT, Coordinateur de l'organisme de formation

pierre.schmitt@totoutart.org

03.88.13.43.30 / 06.74.78.86.88

<http://totoutart.org/>